

**NOTE DE BREFFAGE POUR LE CONSEIL DES GOUVERNEURS DE L'UNIVERSITÉ
LAURENTIENNE:**

***CONFLIT DE BIENS IMMOBILIERS AFFECTANT L'UNIVERSITÉ LAURENTIENNE ET LEUR
VOISIN***

DATE DE LA RENCONTRE: Le vendredi le 23 juin 2017 à 13h
ENDROIT DE LA RENCONTRE: Executive Learning Centre, 3^e étage,
édifice Fraser, Université Laurentienne

PRÉPARÉ POUR:

Le Conseil des gouverneurs de l'Université Laurentienne
Mme Jennifer Witty, Présidente du Conseil des gouverneurs de l'Université Laurentienne
M. Claude Lacroix, Vice-président, Conseil des gouverneurs de l'Université Laurentienne
M. Dominic Giroux, Recteur, Université Laurentienne
M. Peter Faggioni, Président du Conseil de l'aménagement et de la planification des biens

PRÉPARÉ PAR: Dr Dominique R. Ansell, MSc, MD
Dr James A.G. Crispo, MSc, PhD

OBJECTIF

L'objectif de cette note de breffage est d'informer le Conseil des gouverneurs de l'Université Laurentienne, ainsi que les membres de la communauté impliqués, d'un conflit immobilier affectant l'Université et deux de ses voisins. Ces deux voisins sont des anciens de l'Université Laurentienne et propriétaire de la résidence du 2115 rue South Bay. Des recommandations sont énumérées ci-dessous afin d'obtenir une résolution à l'amiable du conflit entre les deux partis.

RECOMMANDATIONS

Les énoncés suivants sont recommandés afin de faciliter une résolution entre les deux partis impliqués:

- Inviter Dr Ansell et Dr Crispo à faire une présentation portant sur le conflit de biens immobilier affectant l'Université et ses voisins au Conseil des gouverneurs de l'Université Laurentienne.
- Entamer une discussion entre Dr Ansell et Dr Crispo ainsi que d'autres partis prenants (tel que la ville du Grand Sudbury, Santé Horizon Nord, Service de santé publique de Sudbury et du district) afin de trouver une résolution qui est acceptable pour tous les partis prenants.
- Faire en sorte que les dates, les heures, les endroits, les ordres du jour et les procès-verbaux des réunions du Conseil des gouverneurs ainsi que des réunions du comité exécutif de l'Université soit disponible pour le public au site web de l'Université.
- Établir des lignes directrices qui expliquent au public les démarches à suivre si un membre du public désire s'adresser au Conseil des gouverneurs de l'Université Laurentienne et/ou un de ses comités permanents.

SITUATION ACTUELLE

En 2016, Dr Ansell et Dr Crispo ont été recrutés par la ville du grand Sudbury et l'Institut de recherche de l'hôpital afin de venir travailler à l'hôpital Horizon Santé Nord comme urgentologue et chercheur. Après quelque mois de résidence dans leur nouvelle demeure, Dr Ansell et Dr Crispo ont appris (en juin

2016) que leur terrain (l'aménagement paysager, la remise et la fosse septique) empiétait sur le terrain voisin qui appartient à l'Université Laurentienne. Dr Ansell et Dr Crispo sont des anciens de la l'Université Laurentienne qui, en tout, ont obtenus cinq diplômes universitaires de cette même Université.

La résidence de Dr Ansell et Dr Crispo empiète sur le terrain de l'Université Laurentienne depuis plus de 13 ans sur une superficie de 295 mètres carrés, ce qui représente 0.0095% de la totalité du terrain de l'Université Laurentienne. Ils ont notifié l'Université de l'empiètement de leur terrain immédiatement après en avoir pris connaissance. Par la suite, l'Université leur a demandé de faire une offre d'achat à valeur marchande pour le lopin de terre qui empiète sur leur terrain. Dr Ansell et Dr Crispo ont respecté leur demande et ont fait une offre d'achat de plus de \$12,000 pour le lopin de terre qui empiète sur le terrain de l'Université en plus d'offrir de payer tous les coûts associés avec la transaction immobilière.

Cependant, l'Université a refusé leur offre d'achat sans explication. Ainsi, Dr Ansell et Dr Crispo ont tenté de révisé leur offre en proposant un échange de terrain équivalent (2,891 mètres carré) avec l'Université afin de résoudre l'empiètement de façon équitable en plus d'offrir de payer tous les coûts associés avec les réajustements des lignes de terrain, le re-zonage et les coûts d'arpentage des deux terrains. Dr Ansell et Dr Crispo ont rajouté qu'ils seraient prêts à faire un don de \$5,000 à l'Université une fois l'entente conclue entre les deux partis. L'Université Laurentienne a rejeté cette deuxième offre sans explication.

L'Université Laurentienne a refusé plusieurs requêtes faites par Dr Ansell et Dr Crispo de faire une présentation, expliquant les répercussions de l'empiètement en question sur leur terrain, au comité de l'aménagement et de la planification des biens et au Conseil des gouverneurs de l'Université. M. Glenn Thibeault, député provincial pour la région de Sudbury, a demandé à l'Université de travailler avec Dr Ansell et Dr Crispo afin de résoudre ce conflit de biens immobiliers, cependant l'Université n'a pas accepté cette recommandation.

L'Université a récemment fait un échange de terrain avec le club de golf Idylwyld de 300 mètres carré afin de résoudre un empiètement qui affectait leur terrain.

Dr Ansell et Dr Crispo croient fortement que l'Université Laurentienne devrait traiter leur empiètement de terrain de la même façon que l'empiètement de terrain qu'ils viennent de résoudre avec le terrain de golf.

DOCUMENTATION À L'APPUI

Les documents à l'appui pour cette note de breffage sont disponibles au site web suivant:
www.laurentian.org

Veillez s'il vous plaît signer la pétition de Dr Ansell et Dr Crispo au site web suivant: www.lupetition.org